

# Rapport d'étape annuel 2026

*Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA)*

## INTRODUCTION

Transport Champeau inc.

Rapport d'étape annuel sur le plan d'accessibilité

Conformément à la Loi canadienne sur l'accessibilité (LCA)

Période couverte : 1er juin 2025 au 31 mai 2026

Date de publication : 29 mai 2026

Transport Champeau est engagée à éliminer et à prévenir les obstacles à l'accessibilité pour les personnes handicapées. Ce rapport d'étape annuel rend compte des progrès réalisés depuis la publication de notre Plan d'accessibilité 2024-2027, en conformité avec la LCA.

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET ENGAGEMENT

Transport Champeau s'engage à bâtir une culture d'inclusion et d'accessibilité. Non seulement cela fait-il partie de notre culture d'entreprise, mais assurer l'accès à tous est impératif pour notre croissance continue et notre compétitivité en tant qu'employeur dans le secteur du camionnage. Nous contribuerons à un Canada exempt d'obstacles pour tous en élaborant un cadre d'accessibilité qui fera en sorte que les employés et le public que nous servons aient la meilleure expérience possible en ce qui a trait à nos services et installations.

Nous savons que la création d'un environnement exempt d'obstacles prend du temps et nous sommes engagés à l'identification, au retrait et à la prévention des obstacles sur une base continue. Ce rapport d'étape a été préparé afin de respecter nos obligations d'employeur en lien avec la Loi canadienne sur l'accessibilité. Ce rapport d'étape vise à faire le point sur les progrès réalisés par Transport Champeau dans sa mise en œuvre de son plan sur l'accessibilité.

## COMMENTAIRES

Transport Champeau est ouvert à vos commentaires à propos de notre premier rapport d'étape annuel. Si vous avez des questions ou de la rétroaction, veuillez utiliser l'une des méthodes de contact ci-dessous :

Contact : Coordinatrice des ressources humaines et santé, sécurité au travail

Adresse postale : 485, route 253, St-Malo, Québec, J0B 2Y0

Téléphone : 819-658-2244 #202

Courriel : [karine@champeau.com](mailto:karine@champeau.com)

Site Web: [www.transportchampeau.com](http://www.transportchampeau.com)

Nous répondrons à tout commentaire de façon diligente. Vous pouvez également utiliser les coordonnées ci-dessus pour demander une copie de notre plan d'accessibilité ou de notre rapport d'étape annuel dans les formats alternatifs suivants : imprimé, gros caractères, braille, format audio ou électronique compatible avec les technologies d'adaptation destinées à aider les personnes handicapées. Nous fournirons le format qui est nécessaire le plus tôt possible. Les formats en braille et audio peuvent prendre jusqu'à 45 jours et les formats imprimés, en gros caractères et électronique peuvent prendre jusqu'à 15 jours.

## RÉTROACTION

Suite à la publication de notre plan sur l'accessibilité, nous n'avons pas reçu de commentaires, que ce soit de la part d'employés ou de personnes qui traitent avec notre entreprise. Si nous avons reçu des commentaires, nous en aurions évidemment tenu compte. Nous aurions effectué un suivi auprès des groupes touchés par le commentaire soulevé et aurions fait le nécessaire pour corriger la problématique.

## CONSULTATIONS

Lorsque nous avons préparé notre rapport d'étape, aucun employé travaillant chez Transport Champeau n'a déclaré avoir un handicap. Le groupe de référence étant nul, nous n'avons donc pas fait de consultation formelle additionnelle depuis la publication du plan.

Par contre, l'entreprise a participé en novembre 2025 à un webinaire intitulé « Vers un milieu de travail plus inclusif : un environnement accessible pour tout le monde » offert par le Gouvernement du Canada lors de la campagne « Optez pour le talent » qui visait à sensibiliser les employeurs aux talents des personnes en situation de handicap. Il a été question de différents concepts d'inclusion au niveau des descriptions de poste, des offres d'emploi, des plans de formation, de la communication, etc. en nous offrant des pistes de solutions et des conseils pratiques pour permettre d'avoir des milieux de travail plus inclusifs.

## PROGRÈS RÉALISÉS (JUIN 2025 – MAI 2026)

### Emploi

*Le domaine « emploi » voit à s'assurer que les candidats et les employés handicapés et les personnes qui font face à des obstacles obtiennent du soutien tout au long de leur cycle d'emploi.*

Transport Champeau emploie uniquement des camionneurs/euses possédant leur classe #1. Le transport par camion étant réglementé, ces personnes doivent préalablement satisfaire à une enquête de sécurité et doivent être médicalement autorisées à effectuer du transport général par plateau au Canada et aux États-Unis.

Chez Transport Champeau, outre la conduite de leur camion, les camionneurs/euses doivent, par eux-mêmes, :

- arrimer la marchandise disposée sur leur remorque;
- installer et désinstaller les poteaux et les chaînes servant au transport de billots;
- installer et désinstaller des toiles servant à protéger la marchandise;
- installer et désinstaller les courroies nécessaires.

Au terme de notre analyse de ce domaine clé, nous affirmons que l'entreprise est inclusive et est ouverte à l'embauche de toute personne, ayant ou non un handicap, dans la mesure où la personne répond aux exigences du poste.

- Aucun obstacle n'a été identifié.
- L'entreprise continue de faire preuve d'ouverture à l'embauche de personnes handicapées, sous réserve qu'elles répondent aux exigences du poste soit de :

- Posséder un permis de conduire classe #1;
- Satisfaire à l'enquête de sécurité exigée par la réglementation;
- Être médicalement autorisée à faire du transport par camion au Canada et aux États-Unis;
- Avoir la capacité d'accomplir, par soi-même, l'ensemble des tâches et responsabilités du poste de camionneur/camionneuse classe #1 chez Transport Champeau.

### **Environnement bâti (locaux et infrastructures)**

*Le domaine « environnement bâti » vise à s'assurer que les espaces de travail et l'environnement de travail soient accessibles à tous.*

L'entreprise ne possède pas de bâtiments. Elle fait la location de deux garages appartenant à un tiers sous juridiction provinciale. Les terrains et bâtiments auxquels nous faisons référence sont sécuritaires et facilement accessibles à tous. En conclusion, aucun obstacle n'est relevé actuellement pour ce domaine.

- Aucun obstacle constaté. Les deux garages loués demeurent accessibles et sécuritaires pour tous.
- Un examen visuel des lieux a été effectué en août 2025 pour confirmer l'accessibilité physique générale.

### **Technologies de l'information et des communications (TIC)**

*Les « technologies de l'information et des communications » sont différents outils utilisés pour envoyer, stocker, créer, partager ou échanger de l'information.*

Transport Champeau emploie des camionneurs. Au quotidien, la gestion des opérations, la communication, l'automatisation des documents et la conformité réglementaire est traitée par un logiciel de gestion intégrée de la flotte de camions. Cette solution technologique est un produit standard qui répond aux exigences d'accessibilité. En ce qui concerne notre site web, nous devons valider s'il répond aux exigences de la Loi canadienne sur l'accessibilité.

- Au cours de la dernière année, nous avons participé à une séance d'information techniques (webinaire) sur le nouveau règlement (phase 1) sur l'accessibilité numérique.
- Pour le moment, les entités du secteur privé comptant 99 employés ou moins sont exemptées des exigences du Règlement de la phase 1. Avec 17 employés, nous ne sommes pas tenues de nous conformer, entre autres, aux exigences d'accessibilité numérique de notre site web (site web, applications, documents numériques).

### **Communications autres que les TIC**

*Ce domaine exige que l'organisation donne un accès exempt d'obstacles au public, clients et employés à toutes les communications que l'entreprise produit pour ces auditoires.*

Lorsqu'on nous en fera la demande, l'entreprise s'engage à fournir dans les formats alternatifs énumérés ci-dessous et ce, dès que possible et dans les délais indiqués par le Règlement canadien sur l'accessibilité :

- a) Imprimé ;
- b) Imprimé gros caractères ;
- c) Braille ;
- d) Format audio;
- e) Un format électronique qui est compatible avec une technologie adaptée, destinée à aider des personnes handicapées.

- Une procédure interne a été rédigée pour encadrer les demandes de formats alternatifs.
- Les employés responsables ont été informés des délais à respecter selon le Règlement canadien sur l'accessibilité.
- Aucun incident ou demande de format alternatif n'a été reçu durant la période visée.

## **Acquisition de biens, services et installations**

*Le domaine « acquisition (achat) de biens, services et installations » vise à s'assurer que l'accessibilité est prise en compte dès le début du processus d'achat.*

En raison de la taille de notre organisation, l'acquisition de biens, de services et d'installations s'effectue par le président-directeur général qui s'assure du respect des exigences d'accessibilité dès le début du processus d'achat.

- L'acquisition reste centralisée par le PDG.
- Les critères d'accessibilité sont systématiquement pris en compte dans les décisions d'achat.
- Aucun obstacle constaté.

## **Conception et prestation de programmes et services**

*Lors de la conception et de la fourniture des programmes et services internes et externes de l'entreprise, des considérations d'accessibilité doivent faire partie du processus dès les premiers instants.*

Les services de Transport Champeau concernent essentiellement le transport de marchandises en remorque par plateau. Nous effectuons aussi du transport de résidus de bois en remorque fermée. Nos clients sont principalement des entreprises. Il pourrait arriver que des personnes handicapées travaillant pour nos clients interagissent avec nous au moyen de notre site web ou par contact direct. Nous n'avons toutefois jamais reçu de plaintes à propos de l'accessibilité de nos programmes et services de la part de nos clients. Il en est de même à l'interne de la part de nos employés. Ceci étant dit, nous sommes déterminés à examiner et à élaborer nos programmes et services sous une optique d'accessibilité.

- Une politique interne sur l'accessibilité a été rédigée en mars 2025 et mise à jour en mars 2026.
- Aucune plainte n'a été reçue.
- La politique prévoit que tout nouveau service ou procédure doit intégrer des considérations d'accessibilité dès la conception.

## **Transport**

*Le domaine « transport » vise à s'assurer que l'accessibilité est prise en compte lors d'un système de transport ou d'une flotte de véhicules de transports pour des personnes.*

Transport Champeau ne coordonne pas un système de transport ou une flotte de véhicules de transports tels que définis dans la Loi canadienne sur l'accessibilité. Cela signifie que les normes en matière de transport ne figurent pas dans ce plan. Notre entreprise transporte des marchandises et non des personnes.

- Ce domaine ne s'applique pas à notre entreprise, puisque nous ne transportons pas de personnes, seulement de la marchandise.

## CONCLUSION

Bâtir une culture d'inclusion et d'accessibilité tout en créant un environnement exempt d'obstacles demande du temps de la part de l'organisation et de la rigueur. Dans l'élaboration de notre premier plan d'accessibilité, nous nous sommes engagés à identifier et à retirer les obstacles présents au sein de Transport Champeau, mais aussi à prévenir l'apparition de nouveaux obstacles. Ce rapport d'étape nous a permis de faire le point sur les mises à jour au niveau de la réglementation.

Au cours de la prochaine année, nous continuerons à surveiller les mises à jour au niveau de la réglementation pour s'assurer d'atteindre les objectifs qui n'ont pas encore été atteints. Nous encourageons aussi la rétroaction en utilisant le processus crée à cet effet.

Finalement, à la fin de ce cycle de 3 ans, nous préparerons un nouveau plan d'accessibilité, soit d'ici le 1<sup>er</sup> juin 2027. Ce nouveau plan nous permettra de suivre les exigences de la loi sur l'accessibilité en y intégrant les bonnes pratiques et de faire le point sur où nous en sommes et ce qui a été réalisés au cours des dernières années, toujours en lien avec la mise en œuvre de notre plan d'accessibilité actuel.